



Démantèlement de la centrale de Brennilis

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT



L'historique du dossier CLI des monts d'Arrée

GP démantèlement - ANCCLI
16 juin 2015

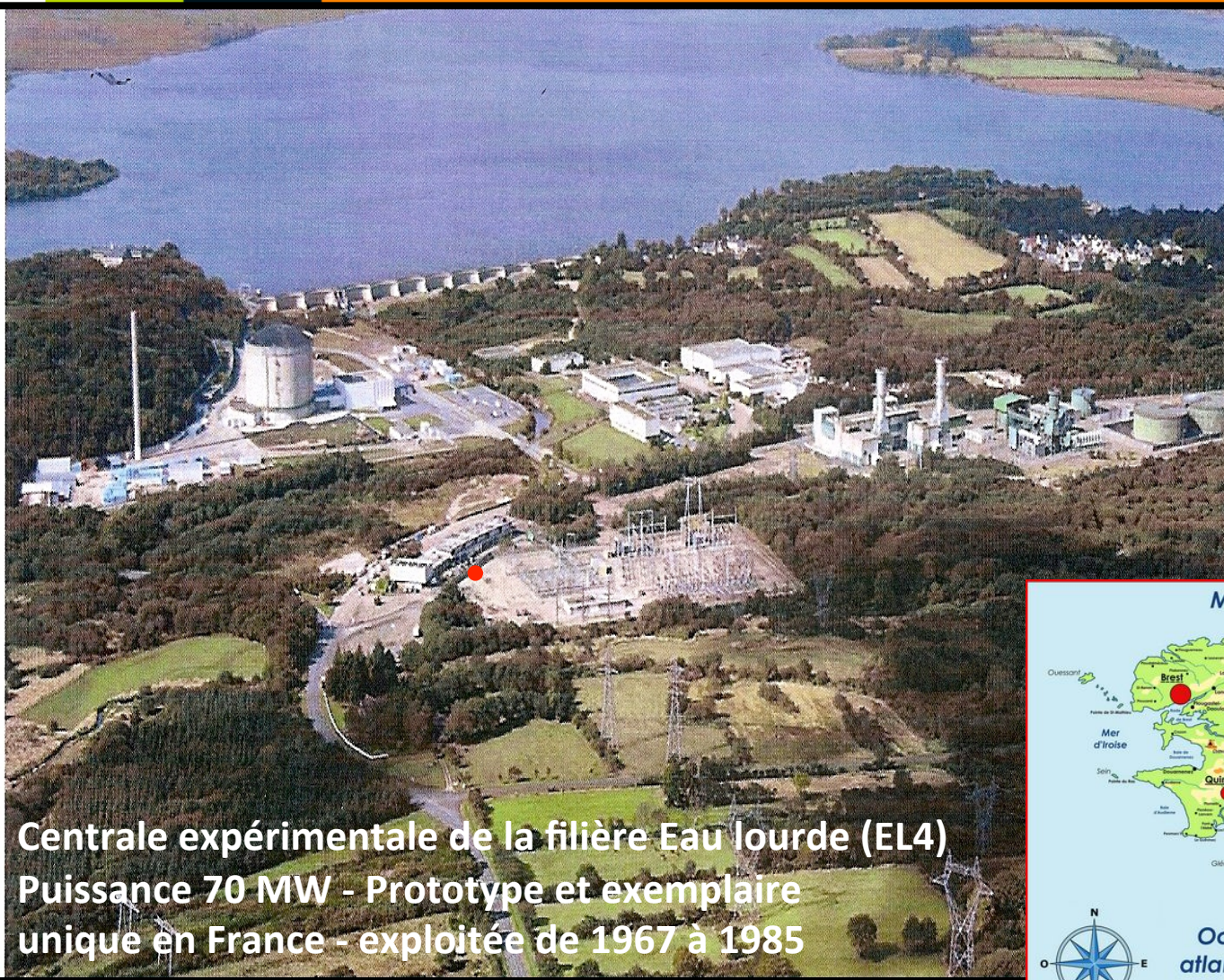
16/06/15



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

La centrale de Brennilis – Finistère

Installation nucléaire de base des monts d'Arrée INB n° 162



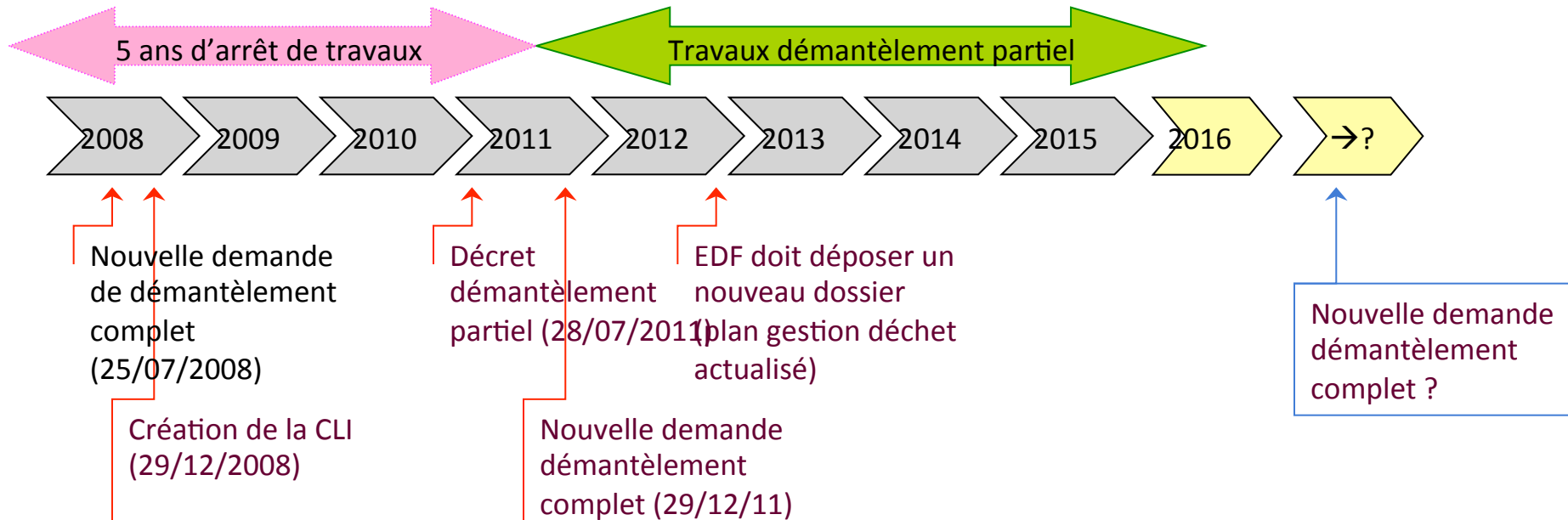
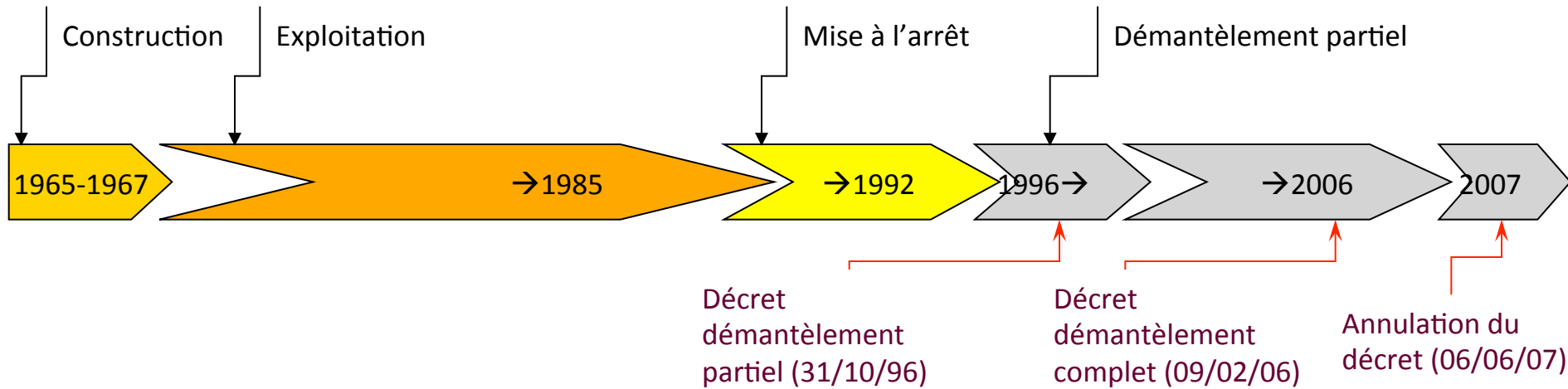
**CENTRALE DE
BRENNILIS**



Centrale expérimentale de la filière Eau lourde (EL4)
Puissance 70 MW - Prototype et exemplaire
unique en France - exploitée de 1967 à 1985

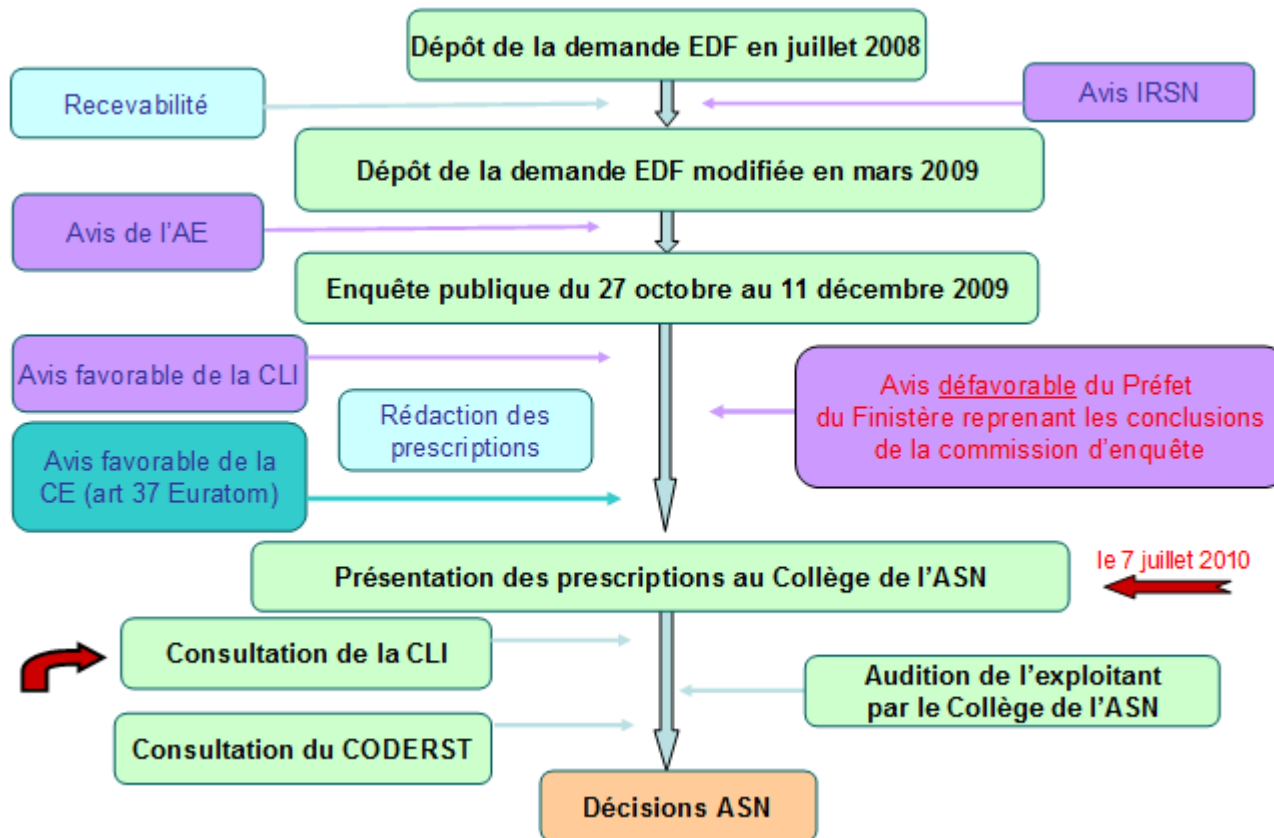


Chronologie





PROCEDURE D'AUTORISATION DE DEMANTELEMENT





2009 : consultation de la CLI sur la demande de démantèlement complet déposé par EDF

- Dossier complexe, technicité importante, expertise non disponible au sein de la CLI
- La CLI choisit de se faire accompagner pour l'analyse du dossier
- Marché public : Consultation de 5 laboratoires, une seule réponse

Mission d'assistance menée par l'ACRO

- 7 réunions plénières
- + Groupes de travail (information et études/expertise)
- + une réunion publique (14/10/2009)



➤ Avis de la CLI,
assorti de quinze recommandations



2010 : consultation sur le projet de prescriptions techniques relatives aux prélèvements d'eau et aux rejets de la centrale nucléaire de Brennilis

La CLI décide (Procédure adaptée avec publicité)

1 – de rechercher un appui technique pour analyse des prescriptions

Permettre aux membres de la CLI d'appréhender les projets de prescriptions techniques pour construire un avis

➤ Réponse de la CLI à l'ASN :
14 observations sur cinq thèmes

2 – de mener une mission d'expertise sur l'état radiologique du site

Dresser un état des lieux radiologique du site incluant tout particulièrement son environnement

➤ document de référence
« Etat initial » (2011)

3 – de rechercher des solutions de suivi partagé

➤ Proposition de suivi partagé



Autorisation de démantèlement

Avis défavorable au démantèlement complet par le Préfet du Finistère qui a repris les conclusions de la Commission d'enquête (exutoire déchet non disponible)

➤ Autorisation de démantèlement partiel (27/07/11)



Le décret de démantèlement partiel du 27/07/2011 autorise les travaux :

- d'assainissement du **chenal de rejet** → **chantier terminé, respectant les critères d'assainissement approuvés par l'ASN**
- de démantèlement de la **station de traitement des effluents (STE)**
- de démantèlement des **échangeurs de chaleur**

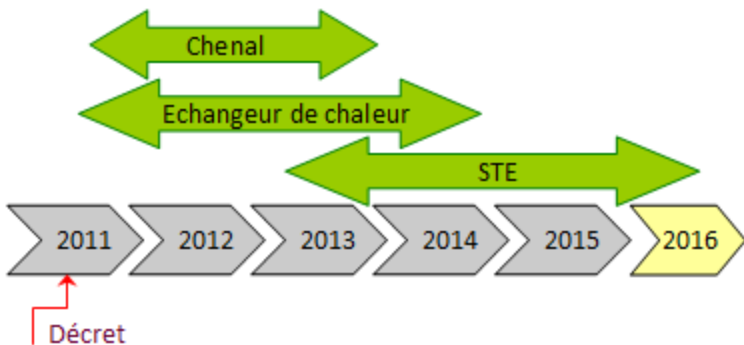
durée maximale = 5 ans



Les différentes parties du site



Les travaux





CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Merci de votre attention

